

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2011.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;

M. José CAPELLE, Mme Lucienne BOUVEROUX-VANHOVE, M. Maurice BALDEWYNS, M. Nicolas RADOUX, M. Fernand MOXHET (Membres du Collège communal);

M. Michel LEJEUNE, M. Pierre-Henri LUCAS, Mme Denise BARCHY, M. Jean-Marie LEFEVRE, M. Jean-Claude RENARD, ~~Mme Catherine STREEL~~, M. Bernard SILVESTRE, M. Dominique LUGOWSKI, M. Jean-Paul VILENNE, M. Louis VANHOEF, Mme Sabine DEMET, M. Maxime BOURLET, Mme Rosanna DUMOULIN-D'ORTONA, Conseiller(e)s Communaux ;

M. Eric DECHAMPS, Secrétaire communal.

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

SEANCE PUBLIQUE

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011.

La séance est ouverte à 19 hrs 30. Monsieur VRANCKEN prie l'assemblée d'excuser l'absence de Madame STREEL (groupe MR). Il y a à ce moment 18 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite les membres du Conseil à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre dernier.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Courrier de M. Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville/ AWANS/ Droit de tirage/ Entretien des rues Gérard, Xhendremael, Defuisseaux, Marguillier, Gelin, Clapot, Fooz, Bauwin, Blanche d'Ans, Deltour et Demotte à Awans, rues Phosphatiers, Chapelle et Fastré à Villers-L'Evêque, rue d'Awans à Othée et rues Moulins et Germeaux à Hognoul/ Signature de l'arrêté ministériel/ Montant de l'intervention de la Région Wallonne.
- Courrier du SPW/ M. Xavier DE BUE, responsable de Direction, département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/ Elaboration de votre schéma de structure communal/ Notification.

Il n'y a pas de remarque.

1. Administration générale/ Effondrement de la chaussée rue Robert / Intervention financière communale / Arrêt du montant / Approbation.

Monsieur VRANCKEN rappelle à l'assemblée que la voirie rue Robert s'est effondrée le samedi 24 juillet à hauteur du n° 22, avec rupture de canalisation d'eau laissant apparaître une cavité très importante. La cause de ce sinistre n'a pas pu être déterminée valablement, même après intervention des experts. Les avis de la CILE et de la Commune d'Awans divergent. La CILE a procédé très rapidement à la sécurisation du site en remblayant la cavité et en réparant la voirie. ET ce afin d'assurer la sécurité publique le plus rapidement possible. De ce fait, la CILE nous a transmis le coût de son intervention qui s'élève à 25 184,02 euros. Ethias, notre assureur, nous a confirmé, sur base du rapport d'expertise, que la cause exacte du sinistre n'a pas pu être établie. Aucune faute ne peut être établie avec certitude, et notre police « responsabilité civile » ne peut dès lors intervenir en notre faveur. Compte tenu de l'intervention rapide et efficace de la CILE, le Collège communal a estimé qu'il était opportun de prendre en charge 50 % du coût global des travaux réalisés soit un montant de 12 592,01 euros. Monsieur VRANCKEN invite l'assemblée à marquer son accord sur le décompte final total des travaux de sécurisation, à accepter la déclaration de créance de la CILE et de prendre en charge 50 % du coût total des travaux.

Monsieur LEJEUNE est le premier à réagir et se montre surpris de cet effondrement à cet endroit. Il regrette que la circulation n'ait pas été organisée correctement à ce moment et que le ramassage des déchets a été fortement perturbé durant deux semaines.

Monsieur LEFEVRE quant à lui, regrette le manque de détails de la déclaration de créance introduite par la CILE.

Monsieur BALDEWYNS réagit et reconnaît que l'entrepreneur du chantier aurait effectivement dû s'assurer du bon déroulement de la collecte de déchet. Mais les perturbations semblent avoir duré une semaine seulement.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 17 voix pour. Il y a une abstention (le groupe Ecolo).

2. Administration générale/ Problématique des déchets rue de Loncin/ Sécurisation du site/ Problématique/ Accord de principe.

Monsieur VRANCKEN informe l'assemblée que la rue de Loncin et la rue Defuisseaux à Ans (Loncin) font régulièrement l'objet de déchets très importants de toute nature et qu'un dépôt d'immondices volumineux se trouve sous le pont de l'autoroute. Ces différents sites sont facilement accessibles. L'importance de ces dépôts fait que le service de l'environnement n'en finit pas de nettoyer et l'enlèvement des déchets génèrent des coûts importants pour la Commune. Le site est accessible tant par la rue de Loncin que par la rue Defuisseaux. De ce fait, nous proposons de mutualiser nos ressources avec la Commune d'Ans afin d'empêcher l'accès à ces deux sites par l'une ou l'autre rue. Les Communes d'Awans et d'Ans souhaitent donc convenir d'installer un système assurant l'interdiction de l'accès au site par les véhicules motorisés tout en permettant le passage des piétons, cavaliers et autres services d'interventions urgentes. Le système à édifier se composerait d'un merlon à l'entrée de la rue de Loncin et d'une barrière avec gabions et coffret à clés du côté de la rue Defuisseaux. L'estimation du coût de ces travaux s'élève à près de 16 000 euros TVAC. La Commune d'Ans se charge de lancer la procédure de marché public tant pour l'acquisition et le placement de la barrière que de l'édification du merlon. Ces travaux sont équitables et avantageux pour les deux communes. C'est la raison pour laquelle, le Collège pense qu'il convient de fixer équitablement la quote-part de la Commune d'Awans à raison de 50 % du coût total.

Monsieur LUCAS intervient et estime d'emblée que ce point répond complètement à la question posée par sa colistière lors du précédent Conseil communal. Il se pose néanmoins la question de savoir pourquoi la clé de répartition s'appuie sur un 50/50 alors que la taille et les ressources des deux communes sont très différentes ? Monsieur LUCAS souhaite aussi que le passage des agriculteurs soit aussi assuré !

Monsieur LEJEUNE intervient à son tour et se demande ce qu'il en est de l'entretien du site. Si effectivement l'accès par Awans est complètement fermé, qu'en est-il de l'accès au site pour les agriculteurs propriétaires ou exploitants et d'une entrée par la rue Emile Janson ? Qui disposera de la clé d'accès ? Il serait sans doute opportun d'envisager un autre système de fermeture ! D'autant plus que ce genre de dispositif a déjà été éprouvé avec la Commune de Grâce-Hollogne et la barrière a été complètement démantelée à l'époque. Enfin, ni Monsieur LEJEUNE ni d'autres agriculteurs n'ont été invités lors de la réunion plénière.

Monsieur VRANCKEN rappelle de mémoire que dans les années 1990, la Commune d'Awans avait déjà procédé au nettoyage intégral de la rue de Loncin pour un montant avoisinant les 750 000 francs belges. Aujourd'hui, le Collège propose de mutualiser les opérations avec la Commune d'Ans, partageant ainsi les coûts. La participation de la SNCB, concernée, sera également sollicitée. La Police ainsi que le service de l'Environnement ne cessent d'intervenir, le coût à la tonne des déchets évacués ne cesse d'augmenter et la stagnation de ces dépôts a un impact réel sur l'environnement.

Monsieur LEJEUNE poursuit et rappelle aussi que des dispositifs physiques ont été jadis implantés rue de Loncin sans succès car ils n'ont pas résisté longtemps aux déprédations.

Monsieur BALDEWYNS précise que le coût de l'installation d'un tel dispositif sera largement compensé par la diminution sensible du coût d'évacuation des déchets. En outre, une grosse partie de ces dépôts sous le pont se trouve principalement sur Awans.

Monsieur LEFEVRE désapprouve également la clé de répartition 50/50 car il n'est pas équitable entre les deux entités. Mutualiser les moyens et les ressources est une très bonne chose mais c'est un peu trop facile de dire oui à cette répartition. En outre, à propos de la sécurisation du site, il semble que l'accès soit plus sûr du côté d'Ans que du côté d'Awans. La délibération fait état du passage régulier des agents constatateurs de chaque commune mais à quel rythme, selon quelle fréquence ?

Monsieur RENARD, quant à lui, estime qu'il est effectivement nécessaire de sécuriser le site mais compte tenu de la nature des déchets et de leur quantité énorme, il est peu probable que ce soient des particuliers qui les produisent ! Souvenons-nous d'avoir connu le même problème le long de la ligne

TGV dans le prolongement de la rue du Pont à la limite de Grâce-Hollogne. L'agent constateur devrait pouvoir identifier les auteurs de ces dépôts et en tout cas s'en donner les moyens. Le but étant surtout d'éviter le dépôt de déchets à ces endroits. Car le déchet qui coûte le moins cher est celui qui que l'on ne produit ou ne crée pas ! Le problème est donc surtout lié aux entreprises.

Monsieur LUCAS enchaîne et souligne que si « les délinquants environnementaux » ne sont pas solvables, il reste de toute façon la possibilité de sanctions pénales. Globalement, les démarches entreprises pour résoudre le problème laissent à désirer.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 8 abstentions (les groupes Entente Communale et MR).

3. Finances/ Budget 2011 / Modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire / Approbation.

Monsieur MOXHET est invité à prendre la parole pour présenter les modifications budgétaires communales 2 et 3 pour l'exercice 2011. Monsieur MOXHET annonce que ces M.B. présentent les résultats suivants :

Service ordinaire :

Recettes : 9.765.891,35 euros.

Dépenses : 8.451.335,56 euros.

Boni : 1.314.555,79 euros.

Service extraordinaire :

Recettes : 3.889.488,92 euros.

Dépenses : 3.889.488,92 euros.

Concernant le service ordinaire, Monsieur LUCAS intervient et est heureux de voir arriver ces M.B. car elles constituent déjà une bonne indication de ce que livrera le prochain compte. Monsieur LUCAS constate qu'il y a une forte augmentation des frais de fonctionnement en énergie et rappelle que le MR avait déjà marqué sa grande inquiétude à ce propos, dès le budget initial. Monsieur LUCAS constate aussi la réduction sensible du résultat budgétaire.

Monsieur LEJEUNE quant à lui se félicite de la décision du Conseil communal de ne pas avoir accepté de refinancer le Holding communal.

Monsieur VRANCKEN s'en réjouit aussi au nom du Collège communal et remercie l'ensemble de ses collègues ainsi que les services de l'administration pour avoir vu clair et préconisé l'application du principe élémentaire de précaution. L'autorité communale ainsi que l'administration peuvent avoir le sentiment d'avoir travaillé correctement et dans l'intérêt de l'institution locale. Monsieur VRANCKEN rappelle que certaines communes ont dû emprunter pour procéder à cette opération de refinancement du Holding. Compte tenu des moyens financiers limités de notre Commune, il est indispensable de se montrer particulièrement prudent et attentif au climat de crise et à la situation plus que délicate de certaines institutions bancaires.

Madame D'ORTONA souhaite remercier singulièrement Madame la Receveuse pour la note très pédagogique qu'elle avait communiquée à l'assemblée.

Monsieur RENARD se réjouit quant à lui que l'assemblée a choisi de valoriser l'autonomie communale face à l'immense pression du pouvoir régional et notamment celle de l'ancien président de l'UVCW.

Concernant le service extraordinaire, Monsieur LUCAS pose quelques questions d'ordre technique concernant l'annulation de crédits à un article budgétaire et celle de savoir à quoi correspond le déplacement de réseau télédis rue de l'Eglise.

Face à la lenteur du Collège pour apporté les réponses aux questions posées, Monsieur LUCAS s'étonne et trouve cette situation plutôt inquiétante. Le Collège apporte finalement les réponses souhaitées.

C'est l'occasion pour Monsieur LEFEVRE de revenir à charge sur la tenue préalable d'une Commission « Budget » afin d'éviter tout ce flou artistique autour de quelques questions d'ordre technique.

Monsieur LUCAS poursuit et s'étonne de la majoration sensible de crédits concernant les montants de nombreux projets de travaux.

Monsieur VRANCKEN fait également le même constat concernant l'augmentation des coûts en énergie et rappelle que les bâtiments communaux vont prochainement faire l'objet d'un audit énergétique afin de rationaliser et maîtriser les coûts. Par contre, il va de soi que le Collège n'a pas la même vision du résultat budgétaire et considère que le déficit est acceptable : il permet à la Commune de tenir le cap. Globalement, les données sont plutôt rassurantes pour le Collège.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité par 10 voix pour. Il y a 4 contre (le groupe Entente Communale) et 4 abstentions (le groupe MR).

4. Finances/ Tutelle Fabriques d'Eglise / Budget 2012 de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre à Hognoul / Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors le budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Hognoul dont les recettes et les dépenses prévues s'élèvent à 23 089,00 euros. L'intervention communale, quant à elle, s'élève à 15 925,50 euros contre 10 466,79 euros pour l'exercice 2011. Monsieur VRANCKEN souligne aussi qu'un crédit budgétaire de 10 000 euros est prévu pour des entretiens et réparations du presbytère. Aucune autre intervention n'est demandée à titre de subside extraordinaire.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

5. Finances/ Tutelle Fabriques d'Eglise / Modification budgétaire n°1 de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre à Hognoul pour l'exercice 2011 / Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2011 de la même Fabrique d'Eglise dont les recettes et les dépenses prévues après modifications s'élèvent à 36 951,17 euros. L'équilibre étant maintenu, cette modification n'a aucun impact sur l'intervention communale.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

6. Finances/ Tutelle Fabriques d'Eglise / Compte 2010 de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre à Hognoul / Avis.

Monsieur VRANCKEN présente alors le compte pour l'exercice 2010 de la même Fabrique d'Eglise dont les recettes s'élèvent à 41 116,23 euros et les dépenses à 26 356,78 euros pour dégager un boni de 14 759,45 euros.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Le Conseil communal émet unanimement un avis favorable sur la proposition.

7. Enseignement/ Acquisition de chaises en bois/ Mode de passation et conditions du marché/ Approbation.

Madame BOUVEROUX est invitée à prendre la parole. Madame l'Echevine propose à l'assemblée qu'il soit passé un marché par procédure négociée après consultation de trois fournisseurs, ayant pour objet l'acquisition de 20 chaises destinées à l'implantation maternelle d'Awans dont les caractéristiques sont reprises dans le projet de délibération. Le prix estimé du marché est fixé à 991,74 euros HTVA soit 1 200 euros TVAC. Ce marché doit répondre à un besoin ponctuel de mobilier suite à l'augmentation de la population maternelle dans cette implantation.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKAN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

8. Travaux/ Placement d'un escalier de secours à l'Administration communale et rénovation de la façade arrière/Approbation du montant de la soumission.

Monsieur RADOUX propose à son tour à l'assemblée de marquer son accord sur le montant de la soumission à approuver soit 132 993,43 euros HTVA pour les travaux de placement d'un escalier de secours et de rénovation de la façade arrière de l'administration communale d'Awans. Compte tenu des offres régulières reçues et de leur analyse, il ressort que l'offre la moins disante s'élève à plus de 15,43 % par rapport au montant de l'estimation initiale (115 217,75 euros HTVA). Le Conseil est donc amené à approuver le montant réel des travaux prévus. Monsieur RADOUX termine en s'étonnant que seules deux entreprises ont remis prix alors qu'une procédure d'adjudication publique a été lancée !

Monsieur LUCAS intervient de suite pour faire remarquer que les augmentations sensibles de crédits commencent et vont s'enchaîner au fil des projets examinés.

Monsieur LEFEVRE s'interroge quant au pourquoi d'une aussi grande différence entre l'estimation initiale et le montant de l'offre régulière retenue.

Monsieur BOURLET intervient à son tour et remarque qu'il s'agit ici d'un corollaire au choix politique de la majorité de privilégier la construction d'un hall plutôt que celle d'une nouvelle maison communale. Alors que la situation matérielle devient de plus en plus difficile pour la plupart des employés ; gageons que le hall sortira de terre !

Il n'y a pas d'autre remarque.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

9. Travaux/ Travaux de stabilité des murs des cimetières/ Approbation du montant de la soumission.

Monsieur RADOUX propose ensuite à l'assemblée de marquer son accord sur le montant de la soumission à approuver, soit 416.974,60 euros hors TVA, pour la réalisation des travaux de stabilité, de démolition et de reconstruction des murs d'enceinte des cimetières d'Awans. Considérant que le coût des travaux est estimé initialement à 322.108,88 euros hors TVA ; que quatre offres sont parvenues à l'Administration communale d'Awans dans le délai imparti ; qu'il ressort du rapport d'analyse des soumissions que l'offre régulière la plus basse s'élève au montant de 416.974,60 euros hors TVA. Ce montant représente un coût supplémentaire de 29,45 % par rapport au montant de l'estimation initiale, ce qui explique que le Conseil communal doit arrêter le montant réel des travaux. Monsieur RADOUX ici aussi regrette le peu d'offres reçues.

Les groupes de l'opposition s'étonne de la même façon quant à l'augmentation sensible du montant de l'estimation initiale. Il en ira de même pour chaque point suivant du même type.

Monsieur RENARD lance en boutade que compte tenu des coûts exorbitants d'entretien des murs de cimetière, il conviendrait sans doute d'abattre le mur du futur nouveau cimetière à Awans.

Monsieur VILENNE s'interroge à propos du perron de l'église.

Monsieur SILVETRE, quant à lui, estime que si les entrepreneurs ne répondent pas facilement au marché c'est sans doute parce que les demandes de soumissions sont sollicitées à un très mauvais moment dans l'année. Il conviendrait de choisir un meilleur moment pour lancer les marchés et donc mieux coordonner les procédures !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

10. Travaux/ Renforcement du plancher du Foyer culturel de Hognoul/Désignation d'un auteur de projet/ Approbation du montant de la soumission.

Monsieur RADOUX poursuit et invite l'assemblée à marquer son accord sur le montant de l'offre à approuver, soit 2.000 euros hors TVA, pour l'étude et le contrôle des travaux de renforcement du plancher du foyer culturel de Hognoul. Considérant que le coût des travaux est estimé initialement à 1 650 euros HTVA ; que deux offres sont parvenues à l'Administration communale d'Awans dans le délai imparti ; qu'il ressort du rapport d'analyse des soumissions que l'offre régulière la plus basse s'élève au montant de 2 000 euros HTVA. Ce montant représente un coût supplémentaire de 21,21 % par rapport au montant de l'estimation initiale, ce qui explique que le Conseil communal doit arrêter le montant réel de la prestation de service.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

11. Travaux/ Remplacement des échelles d'accès au clocher de l'église de Villers-l'Evêque/Travaux supplémentaires/Approbation.

Monsieur RADOUX poursuit et invite l'assemblée à marquer son accord sur la réalisation des travaux de remplacement des échelles d'accès au clocher de l'église de Villers-l'Evêque et le placement d'un plancher d'accès intermédiaire et marquer son accord sur le coût de 4.116 euros HTVA pour la réalisation de ces travaux supplémentaires. Ces travaux représentent une augmentation de 44,31 % du montant du marché initial, ce qui explique que le Conseil communal doit arrêter le montant de l'avenant proposé.

Il n'y a pas de nouvelle remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Travaux/ Audit énergétique des bâtiments communaux / Mission supplémentaire / Approbation.

Monsieur RADOUX propose alors à l'assemblée de marquer son accord sur le montant de 3 580 euros HTVA pour la réalisation de l'audit énergétique du Centre sportif local. En effet, lors de sa précédente

séance, le Conseil avait souhaité que l'audit énergétique prévu pour certains bâtiments communaux concerne aussi le Centre sportif local, énergivore ! Cette prestation d'audit supplémentaire représente une augmentation de 22,69 % du montant du marché initial, ce qui explique que le Conseil communal doit arrêter le montant de l'avenant proposé.

Monsieur BOURLET souligne l'importance ici de mutualiser...

Il n'y a pas de nouvelle remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Travaux/ Aménagements de la rue de Waroux/Approbation des avenants.

Monsieur RADOUX poursuit, constant et serein, et propose au Conseil de marquer son accord sur le montant définitif des travaux supplémentaires faisant l'objet de l'avenant n° 1, soit 29 665,13 euros HTVA et d'approuver l'avenant n° 2 des travaux de réfection de la rue de Waroux, d'un montant de 4 737,75 euros HTVA, pour la réalisation de trois raccordements d'attente à l'égout. Ces travaux supplémentaires représentent une augmentation de 29,31 % du montant du marché initial, ce qui explique que le Conseil communal doit arrêter le montant de l'avenant proposé.

Monsieur RADOUX annonce aussi que le chantier commence dès ce mercredi 26 octobre. Cette augmentation du prix d'un marché lancé en 2005 s'explique tout simplement par l'écoulement du temps qui a fait aussi son œuvre sur la voirie aggravant son état déliquescents ! Il convient également de prévoir quelques raccordements ponctuels à l'égout. Monsieur RADOUX termine en rappelant à ses collègues que le chantier avait été staté suite à la problématique du mur d'enceinte du Château d'Awans.

Il n'y a pas de nouvelle remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

14. Expropriation Place du Tige/Approbation du montant.

Monsieur RADOUX présente alors le point suivant. Il convient de marquer son accord sur le montant de 4 700 euros, représentant le coût de l'indemnité globale pour l'acquisition de l'emprise de terrain prise dans la propriété cadastrée 3^{ème} division, section A n°432/K. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a d'abord estimé que l'acquisition de l'emprise devrait engendrer le paiement d'une indemnité globale de l'ordre de 3.000 euros. Il ressort des négociations menées entre le Comité d'Acquisition d'Immeubles et les propriétaires du terrain, que ces derniers estiment à la somme de 4.700 euros l'indemnité due par la Commune. Les propriétaires ont fait valoir, lors des discussions, le fait que le prix des terrains est beaucoup plus élevé que celui proposé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles. Après recherche par ledit Comité, il s'avère que les prix en vigueur actuellement sont effectivement assez élevés.

Monsieur LEFEVRE pose la question de savoir si des feuillus seront plantés sur le site et comment celui-ci sera finalement sécurisé ?

Monsieur RADOUX annonce qu'une clôture sera édifiée plutôt qu'une haie. Il estime enfin qu'une bonne négociation a été menée !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

15. Travaux/ Acquisition d'un perforateur burineur électrique / Mode de passation et conditions / Approbation.

Monsieur RADOUX présente alors des points concernant l'achat de matériel spécifique. D'abord, il convient de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet l'acquisition d'un perforateur burineur électrique pour le Service technique des Travaux. Le, prix estimé du marché est fixé à 2 148,76 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

16. Travaux/ Acquisition de deux marteaux piqueurs pneumatiques / Mode de passation et conditions / Approbation.

Ensuite, Monsieur RADOUX propose qu'il soit passé un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet l'acquisition de deux marteaux piqueurs pneumatiques pour le Service technique des Travaux. Le prix estimé du marché est fixé à 2 644,63 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

17. Travaux/ Acquisition d'un caisson de blindage pour les travaux dans les cimetières /

Mode de passation et conditions / Approbation.

Monsieur RADOUX propose maintenant de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet l'acquisition d'un caisson de blindage pour les travaux à effectuer dans les cimetières. Cette acquisition fait suite à une revendication légitime évoquée à l'occasion du dernier Comité sur le Bien-être des travailleurs. Il est indispensable effectivement que le personnel communal, tout service confondu, puisse travailler dans les meilleures conditions possibles de sécurité. Le prix estimé du marché est fixé à 1 652,89 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. Travaux/ Acquisition d'un blindage pour les travaux dans les tranchées / Mode de passation et conditions / Approbation.

Monsieur RADOUX propose alors de passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel de blindage pour les travaux à effectuer dans les tranchées. Cette décision répond aux mêmes préoccupations et s'inscrit dans la même démarche que le point précédent. Le prix estimé du marché est fixé à 12 644,63 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

19. Travaux/ Acquisition d'une escabelle roulante / Mode de passation et conditions / Approbation.

Enfin, Monsieur RADOUX, aussi serein, invite le Conseil à passer un marché, par procédure négociée sans respecter la règle de publicité, ayant pour objet l'acquisition d'une escabelle roulante pour le Service technique des Travaux. Cette décision répond aux mêmes préoccupations et s'inscrit dans la même démarche que les deux points précédents. Et notamment pour faciliter l'accès en toute sécurité à la mezzanine du dépôt. Le prix estimé du marché est fixé à 1 570,25 euros HTVA.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

20. Travaux/ Aménagements de sécurité rue des Saules/ Travaux supplémentaires/ Avenant n°3/ Approbation.

Monsieur RADOUX termine sa longue intervention solitaire en proposant à l'assemblée de marquer son accord sur le réaménagement de l'accotement situé devant les installations du SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, rue des Saules ; de marquer son accord sur le coût de ces travaux d'un montant de 7 835,25 euros HTVA et d'entériner l'accord du SERVICE PUBLIC DE WALLONIE d'intervenir financièrement dans cette dépense supplémentaire, pour un montant de 4 342,80 euros HTVA.

A propos du chantier de la rue des Saules et pour terminer sur un scoop, Monsieur RADOUX informe l'assemblée que suite à des échantillons de tarmac prélevé sur la première couche coulée récemment, leur analyse a révélé que le tarmac posé à chaud ne répondait pas aux exigences du cahier des charges ! Cette situation est d'autant moins acceptable que cette « mauvaise » qualité de produit risque d'engendrer à terme une détérioration plus rapide du revêtement. Cette couche de tarmac sera arrachée et remplacée dans les meilleurs délais ! Cet incident de chantier qui n'est pas imputable à l'entrepreneur mais au fournisseur de tarmac à chaud, n'a aucune incidence sur le début du chantier de la rue de Waroux, dont la date de commencement est prévue pour ce mercredi 26 octobre.

Monsieur LEJEUNE prend bonne note que l'accotement devant la Régie des autoroutes va être refait ainsi que la création d'un parking de covoiturage. C'est une très bonne chose ! Mais le trottoir existant va rester et où va-t-il mener finalement à part vers la « gendarmerie » ? Il conviendrait sans doute d'imaginer quelque chose en collaboration avec le SPW pour assurer une mobilité douce vers la RN3 même si ce n'est pas évident !

Monsieur RADOUX répond que tant la Commune que le SPW sont conscients de cette problématique de mobilité et de sécurité d'autant plus que le pont au-dessus de l'autoroute va lui-même faire l'objet d'une rénovation. Il est donc en effet indispensable d'organiser concrètement des mesures pour favoriser une mobilité douce en toute sécurité.

Monsieur CAPELLE complète l'intervention de son collègue et annonce que le Plan Communal de mobilité (PCM) sera prochainement soumis à l'examen du Conseil communal. Ce plan vise

notamment à répondre tout à fait à ce genre de difficultés et de préoccupations. Des aménagements sont prévus entre autres à Hognoul, rue des Fermes.

Au sujet du pont surplombant l'autoroute rue Regnier Lejeune, Monsieur LEJEUNE estime qu'il y aurait lieu de remplacer les banderoles « rouge et blanc » de fortune par une protection en « dur » dans le parapet du pont.

Madame D'ORTONA prend la parole et souligne que l'augmentation du coût global des travaux augmente suite à la sécurisation du câble HT découvert en cours de chantier. Mais pour tout le reste, il semble tout de même que ces prestations supplémentaires auraient pu ou dû être prévues ! Notamment le mauvais état du talus était bien connu !

Monsieur RADOUX répond qu'il était aussi intéressant de prévoir certains de ces suppléments et saisir ainsi l'opportunité d'une intervention financière du SPW.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

21. Environnement/ Coût vérité 2012/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN invite ensuite Monsieur BALDEWYNS à présenter l'estimation du coût-vérité 2012 pour Awans. Monsieur BALDEWYNS propose alors au Conseil d'approuver les tableaux prévisionnels établissant le calcul du taux de couverture du coût-vérité relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages pour l'année 2012. Le taux de couverture du coût-vérité pour l'année 2012 est égal à 95,07 % pour Awans. Ce coût doit impérativement se situer dans les balises définies dans l'Arrêté du Gouvernement wallon au risque pour notre Commune de perdre les subsides régionaux dont elle bénéficie en la matière. Pour 2012, ces balises sont comprises entre 95 et 110 %.

Monsieur LUCAS s'étonne de l'évolution croissante du coût lié à la seule collecte des déchets usuels des ménages. En 2008, avant la mise en place du système des conteneurs, ce coût s'élevait à près de 350 000 euros alors qu'aujourd'hui, il est évalué à près de 410 000 euros soit une augmentation très sensible de 60 000 euros. Comment expliquer cette nette progression alors que la population locale est loin d'avoir évolué dans les mêmes proportions ? En outre, comment expliquer qu'avec le même nombre de ménages enrôlés, le coût du service complémentaire progresse aussi de 32 000 euros (2010) à plus de 47 000 euros (2011) ? Comment expliquer cette augmentation tout aussi sensible dans une période de crise économique et financière où les gens sont censés consommer moins ? Quoi qu'il en soit, la Commune devrait davantage investir dans une politique de prévention et de sensibilisation à l'endroit des administrés. Enfin, sans douter de la réalité de chiffres, Monsieur LUCAS s'en étonne tout de même.

Compte tenu des paramètres qui déterminent le coût-vérité et leur évolution, Monsieur BALDEWYNS rappelle que le principe qui prédomine est de faire payer le pollueur !

Monsieur VRANCKEN intervient à son tour et estime qu'il n'est pas possible d'obtenir un taux global constant tant la valeur des excédents est aléatoire !

Monsieur MOXHET complète des réponses en supposant que les ménages ont certainement dû faire beaucoup plus attention lors de la mise en œuvre du service des conteneurs : c'est l'effet de nouveauté et sa découverte. Aujourd'hui, la pratique devient « courante » et les ménages font sans doute moins attention à leur façon de trier !

Monsieur BALDEWYNS souligne tout de même que selon INTRADEL, la Commune d'Awans compte parmi les bons élèves sur l'ensemble de la province de Liège. C'est un fameux résultat ! Les mandataires comme les citoyens ne peuvent que s'en féliciter ! En outre, très peu d'administrés recourent aux sacs d'exception. Il faut également considérer certains paramètres qui n'entraient pas en ligne de compte avant la mise en place des conteneurs et qui génèrent des coûts !

Monsieur VRANCKEN poursuit et rappelle un constat : le coût-vérité estimé pour 2012 de la Commune d'Awans est inscrit entre les balises régionales et il faut s'en réjouir car d'autres Communes qui n'ont pas respecté ces balises ont été sanctionnées immédiatement par la perte de subsides régionaux. ET par les temps qui courent, notre Commune a bien besoin de toutes ces recettes !

Monsieur LEFEVRE, enfin, intervient, et souscrit au but qui est de rester dans les normes imposées par la Région wallonne. Ceci étant dit, il est quand même important d'éviter une augmentation exponentielle des dépenses pour être meilleur encore dans ce coût-vérité. En outre, la main d'œuvre coûte cher, c'est un fait mais il est impératif de rationaliser l'organisation du travail. Enfin, le groupe ECOLO ne peut que marquer sa réticence face au monopole d'INTRADEL !

Monsieur VRANCKEN comprend ces remarques formulées. Le coût-vérité est déterminé finalement d'une façon très simple : il s'agit d'un ratio entre les recettes et les dépenses engagées pour ce service. Il est toujours possible de prendre des initiatives pour réduire les dépenses mais à terme, à très court terme, ces décisions sont impopulaires. Monsieur VRANCKEN prend pour exemple la collecte des déchets verts organisée toutes les deux semaines plutôt que de façon hebdomadaire. La plupart des administrés ont réagi immédiatement, estimant que la Commune réduisait considérablement le service offert aux citoyens, qui payaient pour ça !

Monsieur LEJEUNE estime que la problématique des déchets rue de Loncin est peut-être liée à la mise en place des conteneurs et la carence d'une collecte des fonds de greniers sur notre Commune.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

22. Affaires économiques/ Intercommunales / Assemblée générale extraordinaire /

Ratification.

Monsieur VRANCKEN invite alors les Conseillers à ratifier la décision du Collège communal du 6 octobre dernier arrétant l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la T.E.C. du 12 octobre dernier.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Point supplémentaire - Administration générale/ Motion de soutien aux travailleurs d'ARCELOR MITTAL.

Monsieur VRANCKEN propose alors à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour compte tenu de l'urgence. L'assemblée a marqué son accord à l'unanimité sur cette urgence.

Il s'agit de proposer à l'approbation de l'assemblée une motion de solidarité et de soutien aux travailleurs et à leur famille, touche par la crise actuelle dans la sidérurgie liégeoise, suite à la fermeture par Arcelor Mittal de la phase à chaud à Seraing. Monsieur VRANCKEN procède à la lecture intégrale du texte de la motion.

Sans remettre en question, bien entendu, le soutien aux travailleurs et à leur famille, le groupe MR fait remarquer que les mots sont parfois excessifs et inappropriés. Soutenant que les aides publiques accordées aux entreprises partout en Belgique, quelles qu'elles soient, permettent aussi de maintenir une activité économique dense et variée mais surtout de créer de nombreux emplois.

Les points de vue divergent d'un groupe à l'autre mais les échanges sont d'une grande courtoisie.

Madame DEMET représente qu'elle n'a pas la même lecture du passage en question.

Monsieur LEFEVRE pense qu'il y a peut-être une mise en avant du côté vicieux du « sans contrepartie ». en l'occurrence, ce n'est pas une société qui en a profité mais bien une personne !

Monsieur RENARD, quant à lui, estime qu'il s'agit peut-être d'un problème lié à la façon dont l'avantage a été négocié.

Monsieur SILVESTRE surenchérit et dénonce la caractère scandaleux de l'opération et la gravité des conséquences pour la Commune d'Awans aussi.

Il n'y a plus de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur LEFEVRE souhaite poser quelques questions à l'attention du Collège. Le collège se penchera-t-il sur la somme à libérer sur fonds propres afin de compléter la subside régionale, ceci en référence au chantier de rénovation de la rue Nicolas Lenoir. Quelle sera la volonté en matière d'aménagement de sécurité - à mon sens un panneau de limitation de vitesse ne suffit pas, il faut rendre les conditions d'utilisation de la voirie telle qu'il soit impossible de dépasser une vitesse limitée et ce particulièrement pour le charroi lourd. Le collège partage-t-il ce point de vue et fera-t-il en sorte de le concrétiser dans les faits ?

Le Collège peut-il s'adresser aux autorités compétentes afin qu'il soit procédé à un renouvellement du marquage des pistes cyclables sur la chaussée Noël Ledouble (tronçon de la N3 traversant notre commune) ?

Monsieur RADOUX, invité à prendre la parole, s'exprime comme suit. La voirie présente, depuis de nombreuses années, des seuils entre les dalles, parfois des affaissements (Des injections ont déjà été réalisées ainsi que des schlams). De nombreuses déficiences mettent à mal l'ensemble de la voirie.

Des parties d'égouttage présentent également des défauts ce qui explique l'intervention de la SPGE. Ponctuellement, il n'existe pas de trottoirs. Ceux qui existent sont parfois peu praticables.

Les travaux suivants sont prévus entre la N3 et le rond point avec les rues du Roua et du Petit Roua :

1. Curage et réhabilitation de l'égouttage existant pour lesquels la SPGE intervient pour une somme forfaitaire de 92.466€
2. Réfection complète de la voirie :
 - sous-fondation de 20 cm en matériaux recyclés.
 - 20 cm de béton maigre
 - 1^{ère} couche de tarmac pour égalisation
 - Couche de finition de 4 cm en tarmac
3. Aménagement complet de trottoirs (1,50m). Klinkers coloré et lavé (texture comme la rue Valleye)
4. A l'étude avec le Ministère des Communications et la Police

Quant au coût des travaux, il peut être détaillé comme suit : Réfection de la voirie et de l'égouttage :

Estimation 1.082.873 € HTVA (estimation réajustée par la SPGE)

Subsides Plant triennal : 400.000€ TVAC + SPGE : 92.466 € TVAC

Intervention communale : 590.407 € HTVA

Monsieur VRANCKEN souhaite compléter cette réponse sur les aspects de sécurité publique. En ce qui concerne la réfection de la rue Nicolas LENOIR, deux réunions ont eu lieu entre tous les impétrants. De ces réunions, il ressort que le dispositif actuel sera au moins maintenu voire même amélioré. Les solutions apportées feront en sorte que les usagers seront « obligés » de circuler à moindre vitesse. En ce qui concerne le tracé de la piste cyclable, le SPW a été informé de la demande. Un budget est prévu pour l'entretien des voiries et le marquage se fera dès que possible.

Il n'y a pas de remarque.

Madame STREEL pour le groupe MR, souhaite connaître les intentions du Collège en ce qui concerne les deux rues en dessous de pont de l'autoroute (rue de Loncin à Awans) à propos des débris déposés au milieu de la route. Les conclusions quant aux diverses réunions sur place... et les personnes invitées à ces réunions ? Et qui va intervenir financièrement pour sécuriser (environnement) cette partie de route ?

La réponse à cette question a été clairement exprimée à l'occasion de l'examen et du vote du point 2 en séance publique de ce jour.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, voudrait savoir si la voirie a fait l'objet d'un PV de réception, vu les permis d'urbanisme délivrés ruelle de la Barrière. De plus, Monsieur LUCAS souhaite savoir si la cession de l'ouvrage à la Commune n'est pas indiquée, avant de laisser construire le long de celle-ci.

Monsieur CAPELLE répond à la question posée dans les termes suivants. Dans le cas qui nous préoccupe, il n'y a pas cession de voirie puisque l'assise de la voirie est propriété communale. Les travaux de voirie réalisés ont été imposés dans le cadre de l'équipement nécessaire à la création d'un lotissement. La réception provisoire a été effectuée le 11 juillet 2011 en collaboration avec le service technique des travaux. Lors de cette réception, des remarques ont été formulées. C'est pourquoi, le cautionnement a été libéré à concurrence de 90%. La réception définitive aura donc lieu après le 11 juillet 2012.

En cas de réception favorable, le lotisseur sera libéré de ses responsabilités en matière d'équipement excepté pour les parties qui rentrent dans le cadre de la garantie décennale. Pour ce qui concerne les permis d'Urbanisme, ceux-ci ont pu être accordés à partir du 11 juillet 2011, date à laquelle le lotissement a été déclaré équipé. Vu qu'il s'agit de permis accordés dans le cadre d'un lotissement et dans le cas où il n'y a pas de demande de dérogation, c'est le Collège qui accorde le permis d'Urbanisme. Les travaux peuvent débuter après un délai de 30 jours : le Fonctionnaire délégué dispose toujours d'une possibilité de recours.

Monsieur SILVESTRE, quant à lui pour le groupe Entente Communale, rappelle que dans le cadre de l'organisation d'une garderie après midi. CC 26/08/10, le Collège avait instauré en date du 15 septembre 2010 une garderie le mercredi après midi à titre expérimentale dans un premier temps.

Il semble qu'elle continue à être organisée. Pouvons-nous disposer d'un bilan global, d'un relevé exhaustif des fréquentations, par implantations scolaires, des enfants fréquentant les garderies du mercredi ? Comment est tenu le livre des recettes ? Qui gère les modalités et ce par implantations ?

Madame BOUVEROUX est invitée à prendre la parole.

Pour répondre concrètement, le Conseil communal du 25 mai 2010 a effectivement décidé d'organiser une garderie le mercredi après-midi entre 12 hrs 10 et 17 hrs 00 destinée à accueillir **tous** les enfants de l'entité, et surtout pour ceux dont les parents sont occupés professionnellement. Ce même Conseil a aussi défini le cadre général d'organisation de cette activité notamment en fixant les conditions d'inscription et la contribution financière forfaitaire (5 euros) des parents par enfant et par mercredi.

Le Conseil a également déterminé que le Collège désignera un préposé par site d'accueil chargé de tenir à jour un registre de fréquentation hebdomadaire des enfants et de percevoir la contribution financière pour chaque enfant. Et le Conseil de préciser que cette contribution financière collectée régulièrement sera rapportée mensuellement par le préposé au service de la Recette communale. Une copie du registre de fréquentation du mois sera jointe au pécule. Enfin, cette contribution financière sera portée au crédit du seul article 722/161-09 du service ordinaire du budget. Toutes ces modalités ont été mises en œuvre dès le début de l'activité.

Le Collège a donc procédé à la désignation du personnel encadrant dont chaque membre a été aussi désigné en qualité de préposé. Le Collège, qui en a la liberté, n'a pas souhaité, pour le moment, prendre des mesures complémentaires nécessaires aux bonnes gestion et organisation de l'activité.

Concernant maintenant, la fréquentation de cette activité. Le Collège communal a reçu communication de certains éléments de cette activité après 4 mois de fonctionnement. En séance du 30 décembre 2010, le Collège a décidé de poursuivre l'expérience jusqu'au terme de l'année scolaire tant il lui paraissait difficile de dresser un premier bilan réellement pertinent après seulement quelques mois de fonctionnement.

En sa séance du 25 août 2011, le Collège se penche de nouveau sur l'opportunité de maintenir l'activité durant la nouvelle année scolaire. Malgré un taux de fréquentation qui reste aléatoire, le Collège a décidé de promouvoir l'activité dans les mêmes conditions durant l'année scolaire 2011-2012.

Voici en chiffres la fréquentation de l'activité.

Pour la période de septembre 2010 à décembre 2010, nos quatre implantations ont accueillis un nombre total de 137 enfants soit 28 en septembre, 24 en octobre, 38 en novembre et 47 en décembre 2010 selon une répartition inégale entre chacune des implantations.

Pour la période de janvier 2011 à juin 2011, nos quatre implantations ont accueillis un nombre total de 177 enfants soit 14 en janvier, 16 en février, 39 en mars, 21 en avril, 37 en mai et 50 en juin 2011 selon une répartition inégale entre chacune des implantations.

Pour terminer, nous rappelons que l'administration a envoyé un courriel en date du 23 septembre 2010 à l'intention du P.O. des écoles libres afin de lui communiquer toutes les modalités pratiques d'organisation de l'activité. Le courriel confirmait aussi que sans reconnaître que l'activité rentre bel et bien dans le cadre des avantages sociaux et pour garantir un climat serein et une certaine paix scolaire, l'autorité communale a marqué son accord sur la prise en charge communale du traitement d'un surveillant par implantation le mercredi après-midi au sein du P.O. Libre. A ce jour, nous n'avons reçu aucune demande à cet égard.

Monsieur VILENNE, pour le groupe Entente Communale, constatant une discrimination dans l'octroi d'une intervention dans le budget chauffage aux seules personnes de 70 ans minimum, souhaiterait obtenir une évaluation du coût qui serait engendré par l'octroi d'une intervention aux personnes remplissant les mêmes critères que ceux demandés aux personnes bénéficiant des vacances organisées par la commune. Combien de personnes sont et seraient concernées pour chaque formules et combien d'entre elles ont réellement bénéficié de ces interventions.

Madame BOUVEROUX poursuit pour répondre à cette question. Madame BOUVEROUX procède à une comparaison chiffrée du coût des vacances des pensionnés et des bons de chauffage en se basant sur l'exercice 2010, écoulé. Concernant les vacances des pensionnés pour l'année 2010. Il y avait 76 participants et le nombre d'intervention communale s'est élevé à 56. Soit un coût de 56 x 140 euros = 7 840 euros. Madame BOUVEROUX de noter qu'il y a une intervention personnelle de 189 euros. Précédemment (il y a +ou- 15 ans), il n'existait aucune intervention personnelle : la Commune prenait l'intégralité du séjour en charge. Actuellement, l'intervention communale est figée à 20 euros par jour et par personne. De ce fait, l'intervention de chacun augmente chaque année. On constate une diminution du nombre de participants. Il n'y a d'ailleurs aucune inscription pour le centre appartenant aux mutualités chrétiennes.

Concernant maintenant le bon chauffage pour l'exercice 2010, en faveur des personnes âgées de 70 ans et plus. Le relevé de 2010 donnait 940 personnes âgées de 70 ans et plus pour notre entité. 426 déclarations ont été rentrées, soit $426 \times 75 \text{ euros} = 31\,950 \text{ euros}$. Madame BOUVEROUX de constater que depuis quelques années, l'âge du bénéficiaire a été ramené de 75 ans à 70 ans. Par ailleurs, établir des estimations pour l'avenir serait pure fiction. Pour 2011 et à titre d'information, le service a transmis 914 envois.

Il n'y a pas de remarque.

Questions posées aux membres du Collège communal.

Monsieur VRANCKEN invite alors les différents groupes politiques à poser leurs questions éventuelles aux membres du Collège communal.

1) Monsieur LEJEUNE, pour le groupe Entente Communale, souhaite poser une question à propos de la construction d'une station relais de télécommunication mobile (pylône de +ou- 27 m de haut). À ce propos le groupe Entente Communale souhaiterait connaître la position du Collège concernant cette construction. D'emblée, le groupe Entente Communale fait savoir qu'il est contre ce projet. En effet, celui-ci implique une dérogation au plan de secteur – dérogation régulièrement refusée pour la construction d'abris de jardin en fond de propriété. En outre, ce projet présente des risques d'effets néfastes sur la santé des riverains comme le démontrent différentes études scientifiques. Enfin, une telle décision du Collège suppose la création d'un précédent faisant jurisprudence avec le risque de recours de la part des personnes qui ont vu leur demande de dérogation refusée.

2) Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, soulève la problématique de l'éclairage à l'entrée de la salle Henry Du Mont. En effet, les habitants des logements sociaux ne disposent d'aucun point lumineux pour accéder à leur domicile. Monsieur LEFEVRE, pour le groupe Ecolo, surenchérit et souligne que les participants aux manifestations organisées en soirée dans la salle communautaire n'en disposent pas plus. Que compte faire le Collège pour remédier à cette situation ?

Monsieur VRANCKEN annonce que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. Monsieur VRANCKEN prononce le huis clos.

Mme D'ORTONA quitte la séance. Il y a donc 17 membres votants.

Les débats sont terminés. Monsieur VRANCKEN clôt la séance. Il est 21 heures 40.

Par le Conseil,

Le Secrétaire,

Le Président,

Eric DECHAMPS

André VRANCKEN